

### OBLIGATIONS DU PÊCHEUR ET RÈGLEMENTS DE LA RIVIÈRE

Pour pratiquer la pêche sur la ZEC Saumon de la rivière Rimouski, le pêcheur doit :

- Détenir un **permis de pêche du saumon** émis par le gouvernement du Québec, et, se procurer un droit d'enregistrement quotidien à la rivière.

- **Respecter les règlements en vigueur, en particulier l'enregistrement des captures. La remise à l'eau des saumons de 63 cm et plus est obligatoire en tout temps.**

- Éviter la propagation de l'algue didymo et autres espèces envahissantes en nettoyant son équipement selon les protocoles établis.

### ZEC SAUMON RIMOUSKI

331, boul. Saint-Germain Ouest, C.P. 454  
Rimouski, QC G5L 7C5  
Tél. : 418 722-6453

[www.saumonrimouski.com](http://www.saumonrimouski.com)



Notre poste d'accueil est situé à l'intersection de la route 132 et de l'embouchure de la rivière (côté sud de la route et ouest de la rivière)

# ZEC SAUMON

C'est à l'Association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski que la gestion de la ZEC Saumon a été confiée. L'organisme voit à la protection et au développement de la ressource saumon, à l'entretien des sentiers menant aux fosses, à la gestion des droits d'enregistrements (dits droits d'accès) à la rivière et aux services offerts aux pêcheurs. L'accessibilité à la rivière est facile, sans tirage ni réservation, car les secteurs de pêche sont à accès non contingentés.

## UN COLLABORATEUR EXCEPTIONNEL

Pour veiller au bien-être de *Salmo salar*, la ZEC Saumon peut compter sur le soutien technique et financier de Boralex. Cette société possède une usine de production d'énergie au barrage La Pulpe et, en plus d'assurer une dévalaison sécuritaire des saumoneaux, met à la disposition de l'Association tout l'équipement nécessaire au transport des saumons adultes en amont de cette structure. Cette action a pour effet d'augmenter considérablement le potentiel salmonicole de la rivière.

## CODE D'ÉTHIQUE DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI

- Le principe de rotation doit être respecté par tous les pêcheurs. Si une fosse ne se prête pas à la rotation (ex. fosse 12), chaque pêcheur disposera à tour de rôle d'un temps de pêche de 15 minutes.

- Le point de départ est en amont de la fosse à pêcher. Le dernier arrivé se place le plus en amont.

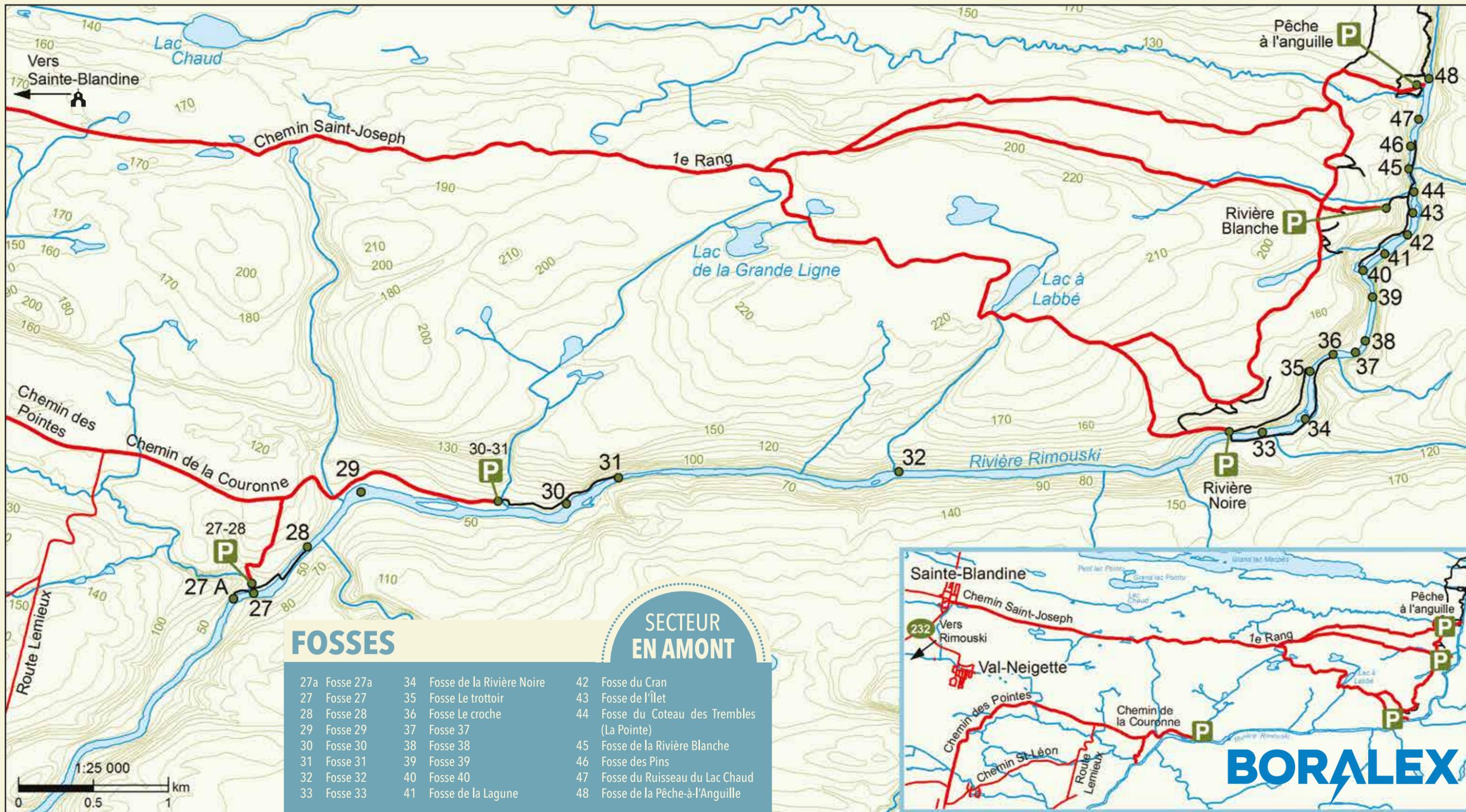
- Après avoir atteint sa longueur de ligne, le pêcheur doit descendre d'un pas à chaque nouveau lancer. Une distance sécuritaire d'au moins 15 mètres entre les pêcheurs devrait être respectée.

- Lorsqu'un saumon se lève sur la mouche d'un pêcheur, celui-ci pourra faire une pause pour changer de mouche ou effectuer 3 à 5 autres lancers au même endroit sans perdre sa place dans la rotation. Si le saumon refuse toujours de prendre la mouche à la fin des lancers supplémentaires, alors le pêcheur doit continuer à se déplacer vers l'aval.

- Une fois rendu à l'aval de la fosse, le pêcheur sort de l'eau et remonte au point de départ de la rotation le cas échéant.

- Si un saumon prend la mouche d'un pêcheur et est ferré, tous les autres dans la rotation doivent retirer leur ligne de l'eau.

- La ZEC Saumon suggère aux pêcheurs de **limiter à deux par jour de pêche** le nombre de saumons remis volontairement à l'eau afin de limiter les blessures potentielles aux saumons graciés.



## FOSSES

27a	Fosse 27a	34	Fosse de la Rivière Noire	42	Fosse du Cran
27	Fosse 27	35	Fosse Le trottoir	43	Fosse de l'Îlet
28	Fosse 28	36	Fosse Le croche	44	Fosse du Coteau des Trembles (La Pointe)
29	Fosse 29	37	Fosse 37	45	Fosse de la Rivière Blanche
30	Fosse 30	38	Fosse 38	46	Fosse des Pins
31	Fosse 31	39	Fosse 39	47	Fosse du Ruisseau du Lac Chaud
32	Fosse 32	40	Fosse 40	48	Fosse de la Pêche-à-l'Anguille
33	Fosse 33	41	Fosse de la Lagune		

## SECTEUR EN AMONT

**BORALEX**